



au 0 801 802 800 (numéro gratuit). J'adresse mes justificatifs dans un délai de 2 mois maximum

- à compter du début du contrat de travail. > photocopie du/des contrat(s) de travail,
- > photocopie des bulletins de salaire,
- > coordonnées téléphoniques,
- > numéro d'allocataire CAF.

Par courriel:

cumulemploirsa@departement54.fr Par courrier:

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle DASI - Service emploi en insertion 48 esplanade Jacques-Baudot - CO 90019 54035 NANCY Cedex

- Le Département de Meurthe-et-Moselle transmet son accord à la CAF.
- Je déclare mes ressources à la CAF de Meurthe-et-Moselle lors de ma déclaration trimestrielle de ressources. J'ai signalé mon changement de

situation dès le début de mon contrat.

48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19 54035 NANCY CEDEX - Tél.: 03 83 94 54 54





EN 2024.

JE TOUCHE LE RSA.

JE SUIS EN FORMATION

OU J'EXERCE UN EMPLOI

SERVICE À LA PERSONNE.

JE PEUX CONSERVER MON

DANS LE SECTEUR DU

EN ÉTABLISSEMENT

ALLOCATION DANS LA

TRAVAILLÉES.

LIMITE DE 600 HEURES